



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 17 février 2017

N° 2017-100

Convocation du 10 février 2017

Aujourd'hui vendredi 17 février 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Brigitte COLLET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
M. Pierre LOTHaire à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Nathalie DELATTRE jusqu'à 10h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Andréa KISS à partir de 11h25
M. Michel HERITIE à M. TURON à partir de 11h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Cécile BARRIERE jusqu'à 10h10
Mme Arielle PIAZZA à M. Yohan DAVID à partir de 11h15
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 10h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h25
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h25
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH jusqu'à 10h55

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 17 février 2017	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction énergie écologie et développement durable	N° 2017-100

Désignation du représentant de Bordeaux Métropole aux assemblées générales de la SAEML REGAZ
- Désignation - Décision - Autorisation

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La société Régaz-Bordeaux est une Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) créée en 1991. En vertu de ses statuts, elle assure les missions suivantes :

- « La gestion de réseau de distribution telle que définie à l'article 13, III, de la loi 2004-803 du 9 août 2004. A ce titre, elle aura la responsabilité de l'exploitation, de la maintenance, et, sous réserve des prérogatives des collectivités et établissements visés au 6ème alinéa du I de l'article L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales, du développement du réseau de distribution dans le but d'en assurer la sécurité, la fiabilité et l'efficacité dans la zone qu'il couvre. Conformément au même texte, elle sera également chargée de conclure et de gérer les contrats de concession, d'assurer dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires l'accès au réseau de distribution et de faire procéder aux comptages nécessaires à l'exercice de ses missions ;
- Plus généralement, la mise en valeur, l'ingénierie, la production, la distribution, l'entretien et la prestation de formation dans le domaine de la gestion de réseau de distribution ainsi que toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social défini ci-dessus ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire, quel que soit le territoire géographique sur lequel s'exerceront ces activités, et quelles que soient les modalités juridiques sous lesquelles seront exercées ou organisées ces activités ».

Par délibération n°2015/0127 en date du 10 mai 2015, et suite aux transferts de compétences opérées par la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (MAPTAM), Bordeaux Métropole a procédé à l'acquisition de l'intégralité des actions de la SAEML REGAZ détenues par les communes membres et a désigné 7 représentants au Conseil d'administration et Mme Calmels en tant que représentante aux assemblées générales.

Par délibération n°2016-0554 du 23 septembre 2016, Mme Maribel Bernard a été désignée comme représentante au Conseil d'administration de REGAZ, en remplacement de Mme Calmels.

La présente délibération a pour objet de désigner le représentant de Bordeaux Métropole actionnaire au sein des assemblées générales (ordinaires et extraordinaires en application du titre VI des statuts de la SAEML de la société REGAZ) en remplacement de Mme Calmels.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les statuts de la SAEML REGAZ Bordeaux,

VU la délibération n° 2015/0127 du 10 avril 2015 relative à l'acquisition par Bordeaux Métropole de l'intégralité des actions de la SAEML REGAZ et la désignation des représentants de Bordeaux Métropole au Conseil d'Administration de la SAEML REGAZ,

VU la délibération n°2016/0554 du 23 septembre 2016 actant des modifications de représentation au sein du Conseil d'administration, suite au départ de Mme Calmels,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il convient de désigner le représentant de Bordeaux Métropole aux assemblées générales, en remplacement de Mme Calmels,

DECIDE

Article unique : de désigner Jacques Mangon en tant que représentant de Bordeaux Métropole au sein des assemblées générales de la SAEML REGAZ en remplacement de Mme Virginie Calmels.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité – Désignation effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 17 février 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 FÉVRIER 2017	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 28 FÉVRIER 2017	Madame Anne WALRYCK